

GRILLE D'HONORAIRES
En vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025
L'immobilier dans le Genevois, Pays de Cruseilles et Châtel

MISE EN LOCATION :
Baux d'habitation nus ou meublés

Prestations (TTC)*	Zone très tendue		Zone tendue		Autres secteurs	
	Charge Locataire	Charge Bailleur	Charge Locataire	Charge Bailleur	Charge Locataire	Charge Bailleur
> Visite du locataire > Constitution du dossier de location ou de relocation > Rédaction du bail	12€TTC/m ² *	12€TTC/m ² *	10€TTC/m ² *	10€TTC/m ² *	8€TTC/m ² *	8€TTC/m ² *
> Réalisation de l'état des lieux d'entrée	Charge Locataire : 3€TTC/m ² *			Charge Bailleur : 3€TTC/m ² *		
> Réalisation de l'état des lieux de sortie	Charge Locataire : Nulle			Charge Bailleur : 6€TTC/m ² *		
> Entremise et négociation	300€ ttc à la charge du bailleur					

(* TVA à 20%)

(**En cas de désaccord sur l'état des lieux de sortie et de recours à un huissier, les frais sont répartis équitablement entre le locataire et le bailleur.)

Autres Baux :

TYPE DE BIEN	PRESTATION ET PRIX TTC
> Box, parking, garages, caves À la charge de chacune des parties	Honoraires de location et de rédaction d'actes 300€
> Commerces et locaux professionnels À la charge du preneur et/ou du bailleur selon les termes du bail	> Honoraires location (sur le loyer HT et HC de la première période triennale) : 12% TTC > Facturation minimum de : 500€ TTC > Frais de rédaction d'actes : 500€ TTC

GRILLE D'HONORAIRES
En vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025
L'immobilier dans le Genevois, Pays de Cruseilles et Châtel

Gestion locative — PRIX TTC : 6% TTC du loyer mensuel hors charges

(gestion administrative, comptable et technique)

T.V.A au tarif en vigueur au 1 janvier 2025 : 20%

Honoraires maximum d'encaissements

Devis personnalisé sur demande

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES	
> Frais clôture de dossier suite résiliation mandat	150€ TTC
> Frais de dossier contentieux locataire <i>Remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais de commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)</i>	150€ TTC
> Gestion sinistre <i>Déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle</i>	4% TTC du montant des travaux TTC
> Gestion des travaux d'un montant supérieur à 800€	100€ + 3% TTC du montant des travaux TTC
> Gestion des travaux d'un montant inférieur à 800€	20€ + 10% TTC du montant des travaux TTC
> Documents fiscaux	40€ TTC
> Avenant au bail	40€ TTC
> Gestion permis de louer	120€ TTC
> Délivrance d'un congé au locataire par huissier	120€ TTC

Forfait accompagnement logement neuf (VEFA) : 250€ TTC *

(Rdv de chantier, pré-livraison, livraison, levées de réserves, aide à l'aménagement)

* Forfait applicable dès qu'au moins l'un de ces rendez-vous est effectué.

TRANSACTION

Barème d'honoraires **SAFTI**

Applicable au 18/11/2024



IMMOBILIER D'HABITATION

Concerne Appartement, Maison (et/ou dépendances), Immeuble, Parking, Terrain à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA.

Nos tarifs sont rédigés en TTC (Toutes Taxes Comprises), taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente

A/ Vente

Mandat de vente

*Honoraires Charge Vendeur**

PRIX DU BIEN	HONORAIRES en pourcentage du prix du bien
de 1 € à 60 000 €	Montant forfaitaire de 6 000 €
de 60 001 € à 120 000 €	10%
de 120 001 € à 160 000 €	8,5%
de 160 001 € à 230 000 €	7,5%
de 230 001 € à 320 000 €	6,5%
de 320 001 € à 650 000 €	6%
+ de 650 001 €	5%

**A l'exception des Mandats de Recherche ou pour le(s) propriétaire(s) dans l'un des trois cas suivants : succession, surendettement ou sous protection (mineur et/ou majeur sous tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice); où les honoraires peuvent être à la charge de l'acquéreur.*

GRILLE D'HONORAIRES

En vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025
L'immobilier dans le Genevois, Pays de Cruseilles et Châtel



IMMOBILIER COMMERCIAL

Concerne Murs commerciaux / Local Commercial, Local Professionnel, Fonds de Commerce et Droit au bail

Nos tarifs sont rédigés en HT, en sus, TVA applicable au taux en vigueur du lieu de situation de l'immeuble (taux de 20% en métropole)

A/ Vente

Mandat Commerce - Cessions de Fonds de Commerce, Cession de Droit au Bail, Vente de Murs Commerciaux

Honoraires Charge Acquéreur

PRIX DU BIEN HT	HONORAIRES HT en pourcentage du prix du bien	HONORAIRES TTC (France métropolitaine) en pourcentage du prix du bien
de 1 € à 50 000 €	Montant forfaitaire de 5 000 €	Montant forfaitaire de 6 000 €
de 50 001 € à 200 000 €	10%	12%
de 200 001 € à 300 000 €	9%	10,8%
de 300 001 € à 600 000 €	8%	9,6%
+ de 600 001 €	7%	8,4%